Image not found or type unknown

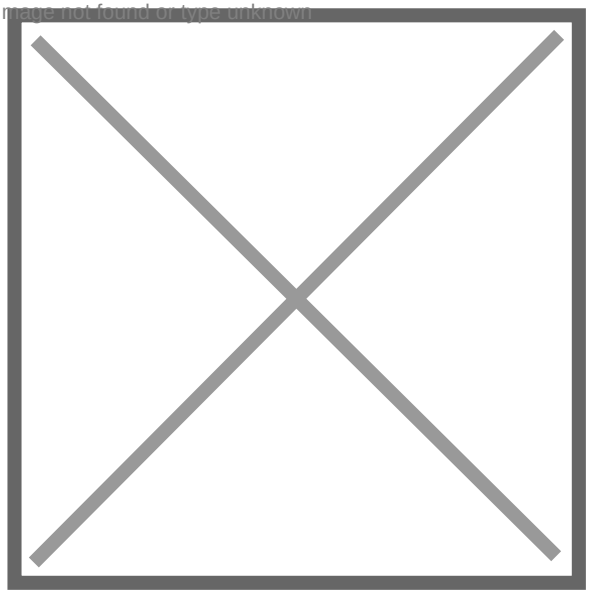

# Peut on cumuler 2 emplois ?

Par **Tracy**, le **23/08/2011** à **11:40**

Bonjour,

Je suis intérimaire, je travaille pour la meme société cliente depuis 14 mois à temps plein (39h/sem.) et je souhaiterais cumuler un deuxième emploi à temps partiel.
Ais-je le droit de cumuler 2 emplois ?
Combien d'heures dois-je faire au maximum pour mon 2ème emploi ?
Quelles sont les risques les avantages et les inconvénients aux niveau des Impôts, des employeurs et moi meme ?
Merci de votre réponse.

Par **pat76**, le **23/08/2011** à **15:09**

Bonjour

Vous ne pourrez pas faire plus de 9 heures dans votre contrat à temps partiel par semaine puisque vous faites 39 heures pour la société d'intérim.

la durée légale maximum du travail hebdomadaire étant de 48 heures.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés